



Réponse commune de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, de Monsieur le Ministre de la Culture, Eric Thill, et de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Yuriko Backes, à la question parlementaire n°2166 du 31 mars 2025 de l'honorable Député Monsieur André Bauler

- Monsieur le Ministre serait-il disposé à faire renégocier le contrat de bail avec la commune afin de lui octroyer des conditions plus favorables ?

- Puisque le château fait partie du domaine de l'État, Monsieur le Ministre serait-il prêt à prendre en charge, du moins partiellement, le financement des travaux de restauration des façades et des volets historiques ?

Bien que le château d'Erpeldange-sur-Sûre appartienne au domaine de l'État, la commune d'Erpeldange-sur-Sûre bénéficie de la pleine jouissance du château dans le contexte d'un bail emphytéotique. En sa qualité d'emphytéote, la commune est obligée d'entretenir l'immeuble, et les réparations de toute nature qui se rapportent à l'immeuble et aux constructions sont à sa charge.

Des études et levés ont cependant été commandés par l'Institut national pour le patrimoine architectural - INPA, concernant notamment les façades, afin de pouvoir guider la commune dans la définition des travaux de restauration.

Luxembourg, le 12 mai 2025

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth